



## **Dispositif Mutuelle Santé du SaSo**

### **Objectif :**

La Région a mis en place une aide à destination des étudiants boursiers, en offrant à chacun d'eux 90 € pour financer leur complémentaire santé.

### **Bénéficiaires :**

Étudiants ou élèves boursiers poursuivant leurs formations dans l'une des écoles ou instituts de formations paramédicales, de sages-femmes ou dans l'institut de formation en travail social sur le périmètre Picard.

### **Montant de l'aide :**

Le versement de l'aide d'un montant de 90 € est effectué sur le compte du bénéficiaire.

### **Modalités :**

Pour recevoir l'aide, l'étudiant devra produire une demande d'aide individuelle forfaitaire 2017-2018 indiquant la souscription à une mutuelle (cadre réservé à la mutuelle dûment complété).

**Le formulaire devra être réinséré sur le site Internet. La plateforme est ouverte du 01 décembre 2017 au 30 mars 2018.**

**Les identifiant et mot de passe sont identiques à ceux de la demande de bourse.**

Adresse de la plateforme : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

N'oubliez pas de faire compléter par votre mutuelle le cadre qui lui est réservé dans le formulaire !

### **J'ai déjà une complémentaire !**

Pas de souci, même si la complémentaire est acquittée par vos parents, vous pouvez bénéficier de cette aide.

- Mutuelles étudiantes (Sméno, LMDE, autres)
- Mutuelles parentales acquittées pour l'étudiant : CCMO, APREVA, Groupama, MG,...

*La Commission permanente réunie le 30 juin dernier, a adopté la reconduction pour la campagne 2017/2018 du dispositif de la Complémentaire pour les étudiants ou élèves boursiers pour le versant Sud de la Région Hauts-de-France.*

*Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, la plateforme régionale sera ouverte à compter de ce **01 décembre 2017** et cela jusqu'au **30 mars 2018**.*

*Pour rappel : l'adresse de connexion - <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>*

*Pour toutes questions, l'étudiant ou l'élève doit contacter le numéro vert **0800 02 60 80***